L’ANAM trace son cap pour 2018

Compte Test - 2014-03-18 22:43:00 - Vu sur pharmacie.ma

Il y a quelques jours, à l'occasion de la présentation du bilan de deux années de généralisation du Ramed, les missions de l'Anam, ainsi que sa nouvelle feuille de route 2014-2018 ont été mis en exergue.

Pour la deuxième fois, on a insisté sur la mise en place d'une entité de gestion du Ramed qui soit indépendante du ministère de la Santé, tout en étant sous le contrôle de l'Anam. La nouvelle feuille de route met en avant l'absence d'autorité de l'Anam sur les acteurs de son environnement, sauf exception et le manque de moyens pour faire appliquer ses directives. Sans parler du fait que l'agence n'a pas de pouvoir d'enquête ni de sanctions quant au non respect des dispositions légales et réglementaire de la CMB (couverture médicale de base). Il s'ajoute à cela le déséquilibre financier entre les ressources qui augmentent d'environ 7% par an et la consommation des soins qui elle croît de 12% en moyenne.

La nouvelle stratégie de repositionnement stratégique de l'Anam s'appuie sur 5 axes principaux pour atteindre la couverture universelle au Maroc. Primo, il s'agit d'accompagner la réforme du financement des projets structurants de la CMB, financés par un don de la Commission européenne et un prêt de la BAD. L'Anam est appelée à accompagner la réforme hospitalière, principalement son management et son système d'information et de facturation. La politique du médicament n'est pas en reste, dans la mesure où l'Agence doit agir pour un meilleur accès des populations nécessiteuses. Secundo, l'Anam doit ½uvrer pour l'harmonisation des régimes pour aboutir à un même panier de soins essentiels avec les mêmes taux de cotisation et de couverture et à des modalités de rémunération des prestations normalisées et équitables. Tertio, il s'agit d'accélérer l'extension de l'AMO aux autres catégories, notamment les indépendants, les étudiants et les ascendants, en les intégrant progressivement dans les régimes existants. Le quatrième axe réside dans la gouvernance de la CMB et de l'Anam qui est appelée à être réformée. Quant au cinquième axe, qui concerne la refonte du dispositif juridique, il porte sur la correction des incohérences, la clarification de certaines dispositions de l'AMO et les attributions et pouvoirs de l'Anam.